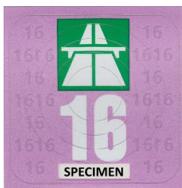


Vignettes autoroutières Suisse et Autriche disponibles sur www.automobile-club.org

Les vacances de Pâques approchent. Pour préparer au mieux un éventuel départ, sachez que tout comme en France, les autoroutes suisses et autrichiennes sont payantes. Les automobilistes doivent alors se munir d'une vignette autoroutière.



La vignette suisse 2016 remplace les péages traditionnels pour les véhicules à moteur et les remorques et caravanes jusqu'à un poids total de 3,5 t. L'automobiliste qui tracte une caravane ou une remorque doit se munir de 2 vignettes et les apposer sur chaque véhicule. Elle est valable jusqu'au 31 janvier 2017 et est vendue au tarif de 38,50 € *.

La vignette autrichienne 2016 d'une durée de 10 jours ou 2 mois concerne les véhicules à moteur jusqu'à 3,5 t de poids total; elle n'est pas requise pour les caravanes et les remorques légères. Il existe par ailleurs des vignettes à prix réduit pour les motos. Les vignettes à durée limitée doivent être poinçonnées au moment de l'achat par le point de vente et les tarifs sont les suivants * : Auto 10 jours : 8,80 €, Auto 2 mois : 25,70 €, Moto 10 jours : 5,10 €.



Pour se les procurer, rendez-vous sur notre site web <http://www.automobile-club.org/> ou dans les différents bureaux de l'ACA. Vous pourrez ainsi faire entièrement votre transaction en euros mais vous éviterez aussi les files d'attente à la douane.

(*) Pour les non adhérents, des frais de gestion de 1€ sont appliqués.